

PUBLIÉ LE 18/08/2020 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

Valproate et grossesse : l’ANSM renforce l’information des femmes

PRÉVENTION - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE

À savoir

Au travers de questions/réponses, cette page délivre aux patientes des informations et conseils personnalisés en fonction de leur situation. Elle sera également accessible via un QR code qui figurera sur la boîte des médicaments concernés d’ici la fin de l’année 2020.

Dans le cadre du programme européen de prévention des grossesses des femmes exposées au valproate, un QR code doit être apposé sur les boites de tous les médicaments contenant du valproate ou l’un de ses dérivés (valpromide, divalproate de sodium). En France, ce QR code, déployé d’ici fin 2020, renverra vers une page "valproate" dédiée du site Internet de l’ANSM mise en place dès aujourd’hui.

Elaborée en concertation avec le Comité scientifique permanent « Reproduction, grossesse et allaitement » de l’ANSM, composé de professionnels de santé, d’associations de patients et de professionnels de la pharmacovigilance, cette page donne accès à des informations présentées selon la pathologie pour laquelle ces médicament ont été prescrits (épilepsie ou épisodes maniaques du trouble bipolaire) et selon que les patientes sont en âge d’avoir des enfants, ou qu’elles ont un souhait de grossesse ou qu’elles sont enceintes. Des conseils pratiques sont alors proposés selon la situation qui les concerne.

Cette page, qui rappelle les risques liés à l’exposition au valproate au cours de la grossesse, donne également accès aux différents documents mis à disposition dans le cadre du programme de prévention des risques en lien avec la grossesse, notamment le guide d’information pour les patientes et la carte patiente.

Pour plus d'informations, consultez le dossier "Antiépileptique et Grossesse"



Antiépileptique et grossesse